



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Ytrac, régulièrement convoqué par le Maire le 6 mai s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Bernadette GINEZ, Maire.**

Etaient présents : GINEZ Bernadette, FLORY Daniel, LAVIGNE Dominique, FABREGUES Dominique, BRUEL Nadine, LAUBY Serge, BERGERON Didier, DELBERT Georges, DELORT Jean-Paul, LHERM Fanny, CAPSENROUX Frédéric, CHASTRE David, CHAUSY Isabelle, CHEMINADE Emilie, COURTINE Corinne, FAU Serge, GASDEBLAY Carine, GONTINEAC Lucinda, LHERITIER Christelle, MAURY Christophe, SALSET Isabelle

Absents excusés :

Pouvoirs : ESCALIER Muriel pouvoir à Nadine BRUEL.

Absents : ARTIS Stéphane, LANDES Valérie, LOPEZ Sylvie, MARCENAC Didier, SAMSON Julien.

Etait également présente : Madame BORNET-POUJOL Odile, Directrice Générale des Services

Madame Dominique LAVIGNE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Validation du compte rendu du Conseil municipal du 9 avril 2024

Voté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune pour les exercices 2018 et suivants.

L'entretien d'ouverture du contrôle a eu lieu le 20 avril 2023 et l'entretien de fin d'instruction a eu lieu le 5 septembre 2023.

Le rapport d'observations provisoires a été délibéré le 2 octobre 2023 et adressé à Madame le Maire le 12 décembre 2023.

Le rapport d'observations définitives a été arrêté par la Chambre Régionale des Comptes le 29 janvier 2024.

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal présents de la synthèse du rapport d'observations définitives.

D.FLORY : précise que le fonds de roulement est particulièrement élevé car la commune avait anticipé, par rapport au projet de salle multi-activités, en souscrivant des prêts avec un taux d'intérêt très intéressant.

Madame le Maire précise ensuite les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sur les points suivants : la gouvernance et les relations avec les organismes tiers, les ressources humaines, les marchés publics, la qualité de la gestion budgétaire et comptable et la situation financière de la commune.

Puis Madame le Maire procède à la présentation point par point de ce rapport en communiquant les éléments de réponse que la commune a apportés.

D.BERGERON : demande si dans le tableau (p.8) récapitulatif le montant des subventions versées est compris le budget du CCAS, les subventions au syndicat et les fonds de concours. Effectivement toutes les sommes sont incluses dans le tableau.

N.BRUEL : demande si les ordres de missions sont faits pour les déplacements avec un véhicule personnel ou professionnel.

Madame le Maire lui répond que les ordres de missions sont établis dès lors qu'un agent doit quitter sa résidence administrative quel que soit le véhicule utilisé pour ce déplacement.

Madame le Maire donne la parole à Odile BORNET-POUJOL pour commenter le tableau des effectifs et précise qu'il n'y a pas de dépassement du seuil des 50 agents. Les données reprises par la CRC comprennent les indemnités des élus, les études surveillées. Les données issues du bilan social ne sont pas totalement fiables.

En ce qui concerne le dépassement du seuil des 25 heures supplémentaires mensuelles payées, la réponse apportée est que parfois les heures supplémentaires ont été effectuées sur 2 mois et rémunérées sur 1 mois.

D.BERGERON souligne que 5 dépassements sur 5 ans, c'est peu.

Précision sur le terme « gratuité » des repas pris à la cantine scolaire indiqué p.19 : les repas ne sont pas gratuits et sont intégrés sur la rémunération des agents concernés sous forme d'avantages en nature.

C.COURTINE souligne que, si on supprime les avantages en nature, les agents devront s'acquitter de la somme de 5 € par repas, c'est raisonnable. Il faudra expliquer ce changement aux agents.

La politique d'achat (p.22) amène à un débat sur les achats alimentaires : les preuves de mise en concurrence sont difficiles à donner alors que des devis sont demandés à plusieurs fournisseurs.

Les fournisseurs ne répondent pas toujours. Des devis ont été demandés certaines années mais ne le sont plus aujourd'hui car les cuisiniers connaissent les fournisseurs et travaillent avec ceux qui sont les moins onéreux et les plus fiables. Une mise en concurrence aboutira très probablement au même résultat. C'est un point qui sera travaillé.

D.BERGERON demande comment fonctionne les autres communes ? On ne sait pas. En tous cas nous utilisons pour ce qui nous concerne Agrilocal 15.

D.FLORY explique que nous dépassons le seuil de recettes de 30 490 € (voir p.24) pour le CCAS, il faut donc nous mettre en conformité et créer un budget propre.

Madame le Maire donne la parole à Odile BORNET-POUJOL qui précise qu'en ce qui concerne la recommandation n° 5 : Mettre en place une comptabilité d'engagement des dépenses conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la comptabilité d'engagement sera mise en place rapidement par l'agent chargé de la comptabilité à la mairie.

Puis concernant la recommandation n° 6 : Compléter l'inventaire physique des immobilisations par un inventaire comptable informatisé, permettant un rapprochement avec l'état de l'actif tenu par le comptable public, Odile BORNET-POUJOL indique que ce travail est en cours mais qu'il demandera un peu de temps puisqu'il est conséquent.

Débat sur la contribution à la CABA (p.32) : La contribution peut-elle être revue ?
C'est difficile car cela aura une conséquence pour les autres communes également. C'est une démarche qui relève de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

D.FLORY dit que l'on se situe à la limite des seuils pour beaucoup d'observations et nous sommes limités en moyens humains et techniques.

D.BERGERON dit qu'une simplification administrative serait la bienvenue et qu'il y aurait quelque chose à faire au niveau de l'Association des Maires de France.

Madame le Maire souligne en conclusion qu'un certain nombre de réponses ont d'ors et déjà été apportées concernant les recommandations énoncées dans le rapport, via plusieurs délibérations déjà prises et que le travail va se poursuivre pour traiter les différents points relevés restant

A l'issue de la tenue de cette réunion le rapport sera publié et communiqué aux tiers en faisant la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50